

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PROJET DE MODERNISATION / RECONVERSION A L'ANNEE DU DOMAINE NORDIQUE ET PEDESTRE DU CHAMP DU FEU PROJET ENVIRONNEMENTAL ET SPORTIF

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023



I. PREAMBULE.....	3
II. PRESENTATION DU PROJET	4
III. L'INFORMATION MENEES EN PREPARATION ET PENDANT LA CONCERTATION	7
III.1. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
III.2. MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS.....	9
IV. UNE CONCERTATION RICHE, UN PROJET TRES DEBATTU	21
IV.1. UNE REUSSITE DE MOBILISATION DU PUBLIC.....	21
IV.2. UN PROJET TRES DEBATTU DANS TOUTES SES COMPOSANTES	24
IV.3. RECUEIL DES QUESTIONS POSEES ET DEMANDES DE COMPLEMENTS DURANT LA CONCERTATION	33
V. DECISION DU MAITRE D'OUVRAGE	36
VI. ANNEXES	46

I. PREAMBULE

Le présent document tire **le bilan de la concertation préalable** menée pour le projet de modernisation/reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu. La phase de concertation s'est déroulée du 8 au 23 juillet 2023.

Ce bilan comporte **une synthèse des observations et propositions** présentées par le public, rappelle **les modalités de la concertation** et présente la **décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable**.

La volonté de la Collectivité Européenne d'Alsace est que cette concertation constitue la première étape d'une démarche d'écoute et d'échange de long terme, avec toutes les parties prenantes, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

II. PRESENTATION DU PROJET

MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Présentation du projet et de ses objectifs

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°1



➔ ORIGINE DU PROJET

- Une station pionnière en France depuis la fin du 19^{ème} siècle (randonnée, ski alpin, ski nordique, biathlon) ;
- Une fréquentation historiquement locale, depuis le bassin bas-rhinois et plus spécifiquement strasbourgeois ;
- Une offre d'activités déjà bien structurée en hiver comme en été (savoir-faire des acteurs socio-économiques locaux) ;
- Des investissements publics et privés conséquents pour relancer la station depuis le début des années 2000 ;
- Certains équipements de très bonne qualité pour accueillir en hiver le public dans de bonnes conditions et assurer sa sécurité, avec un potentiel intéressant en dehors de l'hiver ;
- Un territoire riche de ses paysages, de son climat et de sa faune/flore spécifiques ;
- La conscience partagée de devoir faire évoluer la station à l'année afin de mieux la préparer aux évolutions climatiques et sociétales en cours.

➔ OBJECTIFS

- Permettre à tous les alsaciens d'avoir facilement accès à une montagne de proximité, pour se reconnecter à la nature et à ses bienfaits, dans le respect des lieux (reprendre racine) ;
- Permettre la pratique d'activités adaptées à chaque saison, afin de mieux répartir les flux de visiteurs à l'échelle du plateau du Champ du Feu en hiver et à l'échelle du massif du Champ du Feu toute l'année ;
- Sensibiliser les usagers aux enjeux de protection de la nature et les inciter à adapter leurs propres comportements ;
- Optimiser les équipements existants et soutenir l'activité économique locale, afin d'améliorer l'accueil du public toute l'année et d'inciter les usagers à prolonger leurs séjours sur place (pour mieux découvrir les sites et paysages du massif du Champ du Feu).

➔ OÙ SE TROUVE LE CHAMP DU FEU ?

- Une station au cœur des Vosges Centrales, excentrée des stations des Hautes-Vosges (la station de ski la plus au Nord de France) ;
- Directement accessible depuis Strasbourg, situé à environ 60 km (1 M d'habitants à moins d'une heure) : le « poumon vert des Strasbourgeois » ;
- Département du Bas-Rhin (67) ;
- À cheval sur plusieurs communautés de communes : Pays de Barr, Portes de Rosheim, Vallée de la Bruche et Vallée de Villé ;
- Communes de Belmont, du Hohwald, de Bellefosse, de Breitenbach, d'Ottrott et de Barr.

➤ Plateau du Champ du Feu



➤ Enjeux & opportunités

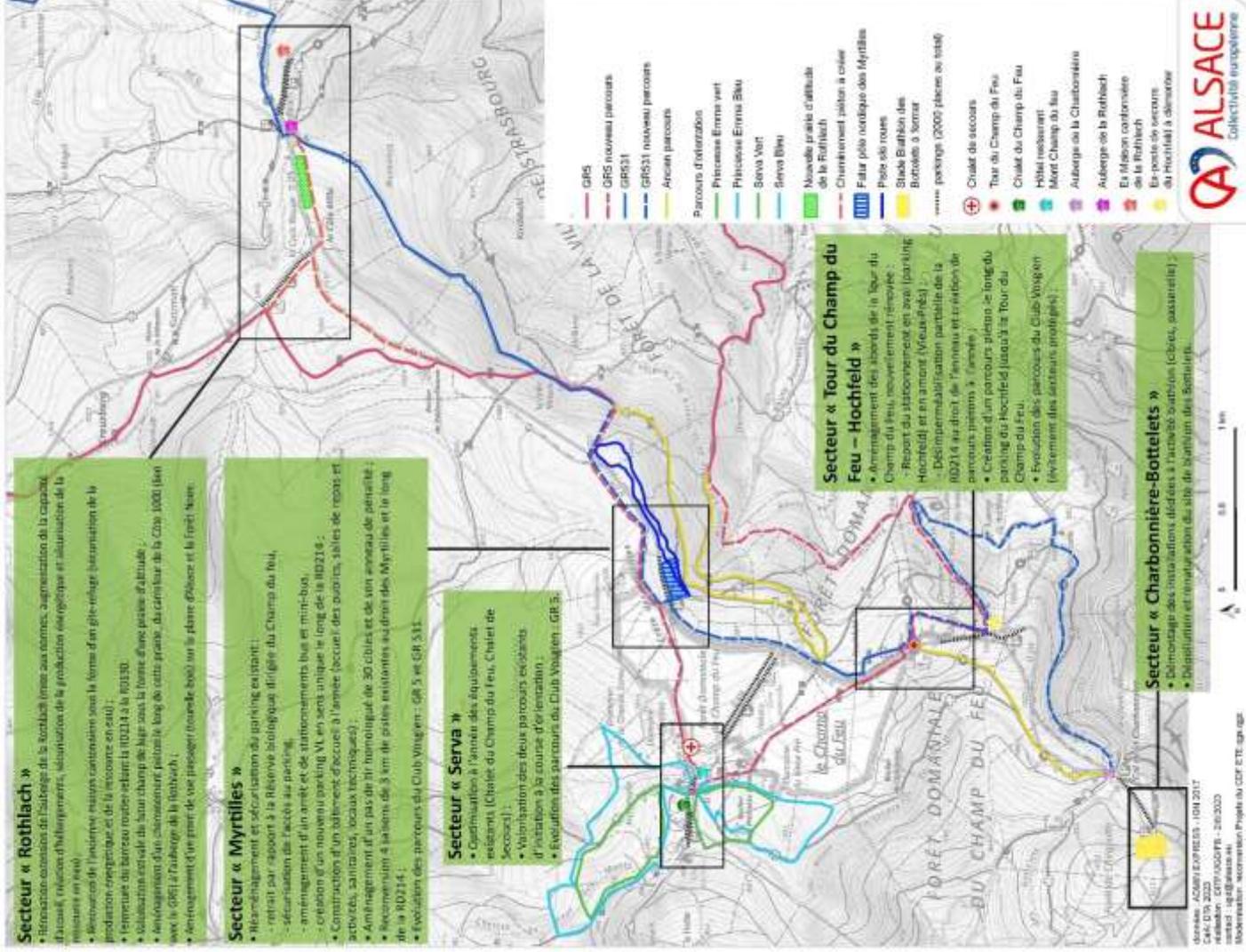
- Une fréquentation très météo dépendante : des « pics » certains jours en hiver, mais aussi en été et à l'automne, pour une fréquentation beaucoup plus restreinte la majeure partie de l'année ;
- Des conflits d'usages entre pratiquants (skieurs, promeneurs) en hiver, mais aussi le reste de l'année (marcheurs, VTT, chasseurs, forestiers,...) ;
- Des usagers pour la plupart présents à la journée (site à proximité d'une agglomération dense) ;
- Des équipements et des aménagements parfois vétustes sur les sites périphériques (hôtellerie-restauration) ;
- Des équipements publics à optimiser à l'année ;
- Un public de plus en plus avide de nature toute l'année, sans forcément connaître les codes de la montagne ni la sensibilité écologique des lieux ;
- Des secteurs sensibles surexposés à la fréquentation du public, face à des secteurs moins sensibles et très peu fréquentés ;
- Un massif exposé aux risques liés au changement climatique (ressource en eau, maladies comme les attaques de scolytes sur les épicéas adultes, risque d'incendie...), et des forêts qui peinent à se régénérer (dégâts du gibier).

MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Effets du projet et solutions pour les éviter / réduire ou compenser

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°1b

Modernisation - Reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu - Version été



III. L'INFORMATION MENEÉ EN PRÉPARATION ET PENDANT LA CONCERTATION

III.1. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Pourquoi le projet a-t-il fait l'objet d'une concertation ?

Conformément aux prescriptions du 2° de l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement, les projets susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement peuvent faire l'objet d'une concertation réglementaire.

Du fait de ses caractéristiques, étant soumis à évaluation environnementale systématique (article L.122-1 du code de l'environnement), le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu **entrait dans le champ de la concertation réglementaire au titre du code de l'environnement.**

Ainsi, la Collectivité Européenne d'Alsace, en tant que maître d'ouvrage du projet, **a décidé d'organiser une concertation régie par le code de l'environnement.** La délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022 de la CeA a initié cette concertation en définissant les objectifs du projet et les modalités de concertation.

De plus, le projet étant d'initiative publique et bénéficiant de financements publics supérieurs à 5 millions d'euros, il était soumis à déclaration d'intention. Par la délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022, la CeA a confirmé son engagement de mener le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du feu. Cette délibération **a constitué la déclaration d'intention de projet précitée.**

Elle est disponible sur le site internet de la CeA (<https://www.alsace.eu/>) ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>).

Conformément à l'article R121-21 du code de l'environnement, à l'issue de la phase de concertation **le bilan de celle-ci est publié par le maître d'ouvrage du projet, la Collectivité Européenne d'Alsace, sur son site internet dans un délai de trois mois après la fin de la concertation.**



III.2. MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Conformément à la délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022 de la CeA, **la concertation préalable a été organisée du 8 au 23 juillet 2023 inclus**. Durant ces 6 semaines, toutes les personnes qui le souhaitaient avaient la possibilité de s'informer sur le projet et d'apporter leur contribution.

Quelle publicité en amont de la concertation ?

Un avis d'information a annoncé les dates d'ouverture et de clôture de la concertation ainsi que les modalités de la concertation :

- Sur le site internet de la Collectivité Européenne d'Alsace : [https://www.alsace.eu/actualites/?fq=p_tags_ss:Environnement+-+Umwelt](https://www.alsace.eu/actualites/?fq=p_tags_ss:Environnement+-+Umwelt;) ;
- Par affichage en mairie de chaque commune concernée (Hohwald, Barr, Ottrott, Belmont, Bellefosse et Breitenbach) ;
- A partir du 23 mai 2023, sur des panneaux d'annonces annonçant les dates et lieux de la concertation affichés à l'Hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace et sur les lieux du projet (site de la Serva, du Hochfeld, des Bottelets, des Myrtilles et de la Rothlach) ;
- Via des annonces dans la presse dans trois journaux locaux : Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Alsace et l'Est Agricole et Viticole.

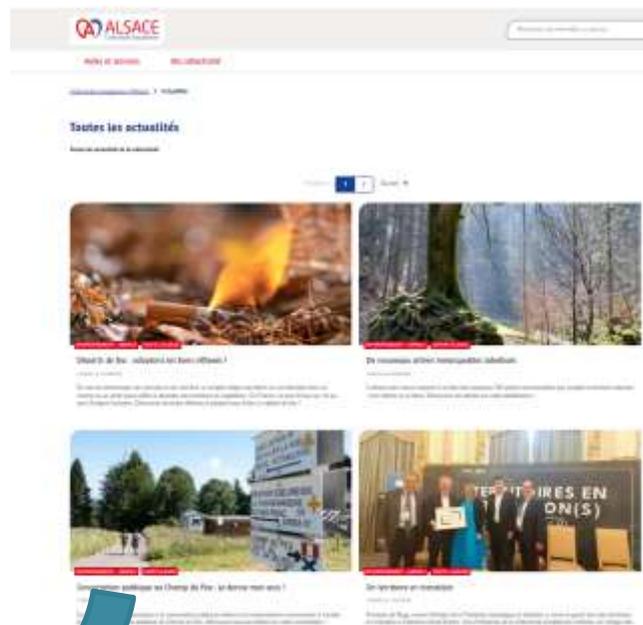
Annonce sur le site internet de la CeA le 24/07/2023



Concertation publique au Champ du Feu : je donne mon avis !

Publié le 24/07/2023

Le 8 au 23 juillet, participez à la concertation publique relative à la réhabilitation-reconversion à l'année du domaine nordique au Champ du Feu. Découvrez tous les détails sur...



Certificats d'affichage en mairies de Barr, Hohwald, Ottrott, Bellefosse, Belmont et Breitenbach

Mairie de Barr



Mairie de Hohwald



Mairie de Ottrott



Mairie de Bellefosse



Mairie de Belmont



Mairie de Breitenbach



Photographies des panneaux d'annonces de la concertation à l'accueil du Chalet du Champ du Feu et de l'hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace



Chalet du Champ du Feu



Hôtel de la CeA

Photographies des panneaux d'annonces sur les lieux du projet



Secteur Rothlach



Secteur Hochfeld



Secteur Bottelets



Secteur Myrtilles



Secteur Serva

Pour s'informer sur le projet ?

En amont et tout le long de la phase active de la concertation, **deux expositions se sont tenues sur les lieux de la concertation** : à l'Hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace située à Strasbourg et au Chalet du Feu situé à Belmont.



Images des expositions du projet

Pendant la phase de concertation, le **dossier de concertation était consultable afin de mieux comprendre les objectifs et composantes du projet** :

- Sur le site internet de la Collectivité Européenne d'Alsace : <https://www.alsace.eu/actualites/concertation-publique-champ-feu-je-donne-mon-avis/>
- En support papier disponible à l'accueil de l'Hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace (Place du Quartier Blanc, F-67964 Strasbourg) : du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 ;
Ainsi qu'au Chalet du Champ du Feu (Route de la Serva RD 414, 67130 Belmont) : les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 17h00 ;



Le dossier de présentation du projet comportait des éléments relatifs à :

- La concertation et ses modalités d'exercice ;
- La description et la compréhension du site d'implantation du projet (description de sa localisation dans l'environnement, contexte socio-économique...);
- Les objectifs du projet et enjeux du Champ du Feu ;
- Le projet en détail sur les différents secteurs : Serva, la Tour et du Hochfeld, les Bottelets-Charbonnière, le pôle nordique des Myrtilles, le pôle de la Rothlach ainsi qu'à l'échelle du Massif du Champ du Feu ;
- Les impacts du projet sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement ainsi que socio-économiques

Le projet en vidéo



Une vidéo de présentation du projet a été réalisée **afin que chacun puisse visualiser en image le projet envisagé.**

La vidéo était diffusée sur les lieux de la concertation et un lien internet était accessible sur le site internet de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que **plusieurs documents utiles** relatifs au projet :

- Avis de concertation, panneaux de présentation, des images du Champ du Feu et des extraits de presse
- Sur le lien suivant : <https://www.alsace.eu/actualites/concertation-publique-champ-feu-je-donne-mon-avis/>
- Sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=9Xfzjv6SrNg>

La vidéo du projet a été visionnée plus de 800 fois, ce qui témoigne du fort intérêt que le projet a suscité.



Durant la phase active de la concertation, quelle participation ?

Après une réunion de lancement de la concertation **le 8 juillet 2023** à 18h dans le hall de la Collectivité Européenne d'Alsace à Strasbourg qui a réuni une **centaine de participants**, une réunion publique a été organisée au Chalet du feu à Belmont le 19 juin 2023 à 19h. Approximativement 80 participants étaient présents à la réunion publique du 19 juin.

En complément de la présentation du projet par les élus de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que de la démarche environnementale et des procédures environnementales du projet, **les deux réunions publiques ont permis aux participants de s'exprimer sur le projet.**



Réunion de lancement du 8 juin 2023	Réunion publique du 19 juin 2023
80 participants environ	100 participants environ



Photographies des réunions publiques



Photographies des réunions publiques



Pour donner son avis sur le projet, de nombreuses possibilités ont été offertes au public afin de transmettre leurs observations :

- En les consignant **sur les registres déposés à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg et au Champ du Feu** ;
- En les **adressant par courrier** à l'attention de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, par voie postale à l'adresse :

M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Concertation du Champ du Feu

Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace

Place du Quartier Blanc

67000 Strasbourg

- En les **adressant par voie électronique** à l'adresse : concertation.champ-du-feu@alsace.eu

Des permanences ont été tenues sur les lieux d'exposition par Mme Houlné (Conseillère d'Alsace, Collectivité Européenne d'Alsace) afin de **présenter de manière vivante et au plus proche de chacun le projet envisagé.**

Au Chalet du Champ du Feu, les :

- Dimanche 11 juin de 14h30 à 15h30
- Mercredi 14 juin de 14h à 17h
- Dimanche 25 juin de 15h à 17h
- Dimanche 2 juillet de 15h à 17h
- Mercredi 5 juillet de 16h à 17h
- Samedi 15 juillet de 14h à 16h
- Dimanche 23 juillet de 14h à 16h

A Strasbourg, à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace, les :

- Jeudi 8 juin de 16h à 17h
- Mercredi 14 juin de 9h à 12h
- Jeudi 22 juin de 9h à 12h
- Jeudi 29 juin de 13h30 à 15h
- Mardi 11 juillet de 14h à 16h
- Jeudi 20 juillet de 14h à 16h



Deux visites de site ont été organisées le samedi 8 juillet 2023, à 9h et à 14h (durée 3h00) sur l'ensemble du domaine du Champ du Feu. Une quarantaine de personnes au total ont participé aux deux sessions, durant lesquelles de nombreuses questions ont été posées sur le projet.

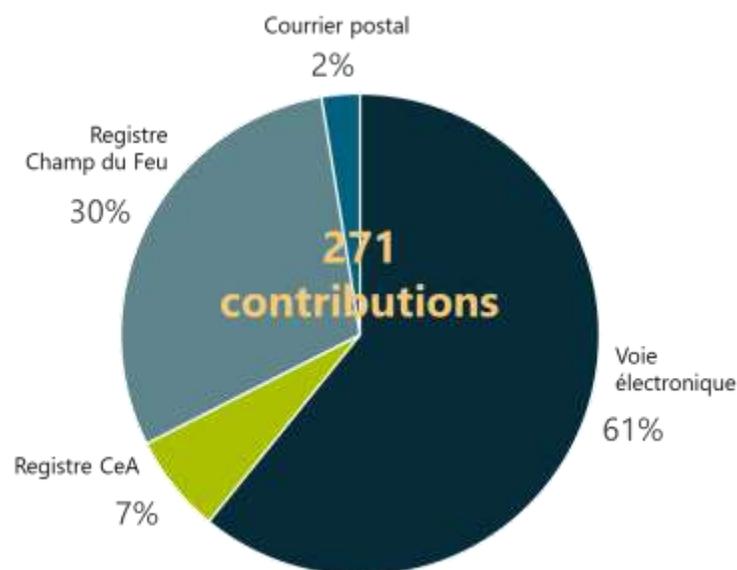


Photographies prises durant la visite du site du 8 juillet 2023

IV. UNE CONCERTATION RICHE, UN PROJET TRES DEBATTU

IV.1. UNE REUSSITE DE MOBILISATION DU PUBLIC





La forte présence aux réunions et le nombre important de contributions témoignent **d'un fort intérêt du public pour le projet**. L'information portant sur la concertation a fonctionné et chaque temps d'animation a été très riche. **La qualité de la communication** faite autour du projet explique sans doute ce succès.

Le dispositif a ainsi touché 180 personnes en réunion publique, une quarantaine en visite de site, et 271 contributions écrites ont été reçues à travers les outils mis à disposition (certains avis étant anonymes, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de 271 contributions de personnes/structures différentes). **Le nombre important de contributions, dont beaucoup sont elles-mêmes riches et détaillées, témoigne du succès du dispositif de concertation mis en place**, et de l'intérêt que le projet a suscité auprès de la population.

Si l'expression par voie électronique a été sans surprise le vecteur majoritaire de contributions, on note le succès des registres, leur positionnement sur des lieux de passage (Hall de l'Hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace et Chalet du Champ du Feu) et surtout à proximité de l'exposition consacrée au projet expliquant sans doute cette réussite. Le registre du Champ du Feu a capté des contributions de personnes fréquentant réellement le site, **portant une expression « en connaissance de cause »**.

Le cœur du dispositif de concertation fut la tenue des deux réunions publiques, aux tonalités assez différentes l'une de l'autre.

La **réunion publique d'ouverture s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse**, avec un accueil globalement très positif du public présent. On notera qu'une grande partie du public de cette réunion était composé de partenaires du projet (élus, comité de ski etc.), impliqués et favorables.

La **réunion publique tenue au Champ du Feu fut marquée par la vivacité des échanges entre personnes favorables et personnes opposées au projet**, ou une des parties du projet. Cette réunion fut très importante car elle a réellement permis à tous de partager leurs visions du projet et **d'opposer des arguments permettant à chacun de se faire un point de vue**. On note que la richesse du débat a permis à certains de **faire évoluer des points de vue**. Elle a également permis à la Collectivité Européenne d'Alsace de **lutter contre certaines idées fausses** soulevées par certains (neige de culture, interdiction du bivouac...).

Les **visites de terrain ont également été un vecteur très favorable à l'échange d'arguments**, à la compréhension réciproque. Les participants semblaient être très satisfait de l'exercice et des échanges avec la maîtrise d'ouvrage. Elles ont permis une expression sereine entre participation, avec des échanges apaisés.

On notera la **variété de participants aux réunions et visites de terrain**, avec un mélange d'élus, de parties prenantes du projet, de sportifs et biathlètes, de représentants associatifs, d'habitants du Champ du Feu et des communes traversées par les routes le desservant, de Strasbourgeois... De nombreuses interventions ont montré un **fort attachement au site**, certains participants en parlant avec émotion, ce qui explique en partie la richesse et la vivacité des échanges.

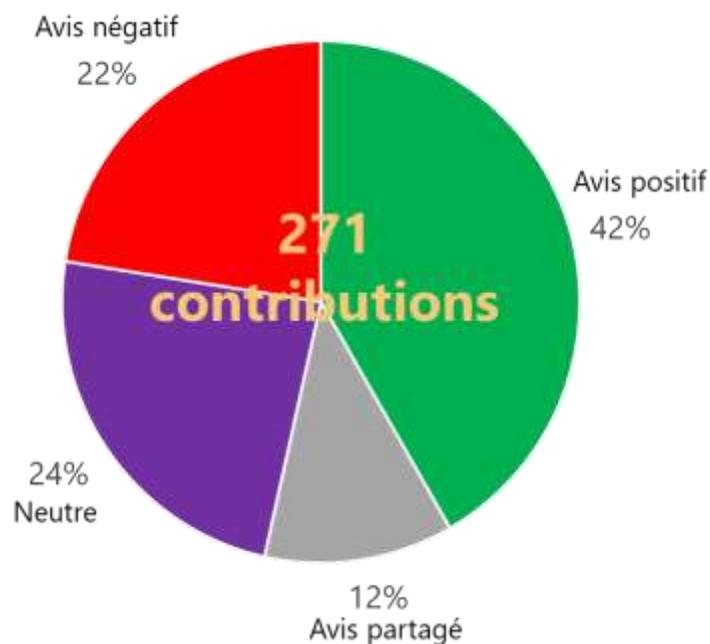
IV.2. UN PROJET TRES DEBATTU DANS TOUTES SES COMPOSANTES

Analyse des avis globaux sur le projet

Chacune des 271 contributions écrites a été classée en fonction de la tonalité générale du message qu'elle véhiculait

- « Avis positif » quand le contributeur marque son soutien général au projet
- « Avis négatif » quand le contributeur marque son opposition générale au projet
- « Avis partagé » quand le contributeur soutient des éléments du projet, mais en rejette d'autres
- « Avis neutre » quand le contributeur ne s'exprime pas sur le fond du projet (il s'agit souvent de questions posées).

De manière générale, **le projet a suscité des prises de position fortes, qu'elles soient favorables ou défavorables. Les soutiens sont souvent très favorables, les opposants souvent très défavorables avec des expressions non nuancées.**



Plus de 40% des contributions marquent un soutien au projet, souvent de façon succincte (« oui au projet », « un projet utile et bien pensé »...), sans détail. 22% des contributions sont opposées globalement au projet. Un nombre non négligeable de ces contributeurs opposés au projet ont pris le temps d'argumenter et de détailler les raisons de leur opposition. 24% des contributions sont neutres, ce sont souvent des personnes posant une question, ou faisant des remarques sans que l'on puisse réellement identifier un parti-pris sur le projet. 12% présentent un avis partagé, soutenant une partie du projet mais en rejetant une autre.

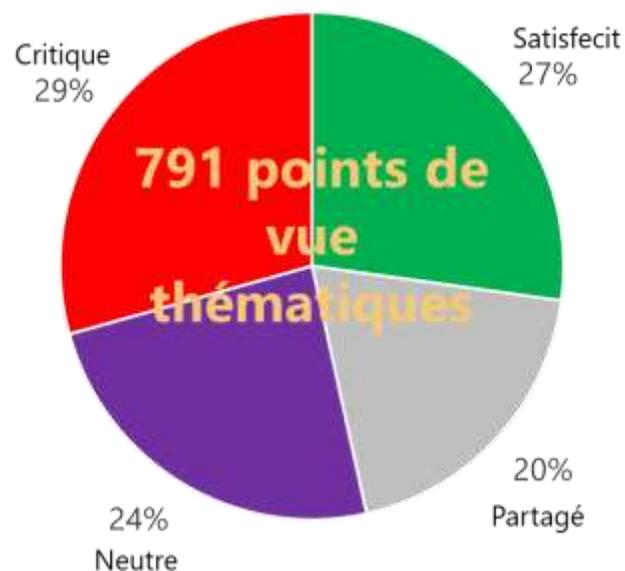
Le projet suscite donc des **positions assez antagonistes, sans que soutiens ou opposants ne représentent une majorité absolue.**

Analyse des avis détaillés dans les contributions

La richesse du contenu d'un grand nombre de contributions nous a amené à les « scinder » en plusieurs avis thématiques dès qu'elles traitaient de plusieurs sujets pour identifier la nature précise des points de vue sur chacun d'entre eux. Les **271 contributions « individuelles » ont ainsi produit 791 points de vue « thématiques »**.

Pour pouvoir analyser ces avis thématiques, nous les avons regroupés en **11 thématiques** :

- **Les nuisances routières** : la question des nuisances (essentiellement le bruit et les encombrements ponctuels, sur site et dans les villages traversés sur les routes d'accès) ;
- **L'impact sur le milieu naturel** : l'impact du projet au sens large sur la faune et la flore, le milieu forestier...
- **L'impact sur la ressource en eau** : les prélèvements, la modification du cycle naturel...
- **Le ciel étoilé** : nuisances possibles sur l'observation du ciel étoilé, et conditions de maintien de l'activité des astronomes amateurs sur le site.
- **L'activité biathlon** : le déplacement de l'activité biathlon sur le site des Myrtilles, avec un équipement 4 saisons ;
- **Le dispositif général de la concertation** : c'est-à-dire au sujet du dossier de concertation, des expositions, de l'utilité du dispositif ;
- **Le détail des aménagements** : une thématique où on a regroupé toutes les contributions portant sur un point de détail des aménagements proposés (sur les pistes, sur l'auberge de la Rothlach, ...). Ce sont souvent des questions ou des remarques.
- **L'économie locale** : les retombées sur l'économie locale ;
- **Le financement du projet** : la question de l'argent public mis en œuvre et des modalités possibles de financement (caractère payant d'équipements etc.) ;
- **L'aspect social du projet** : la capacité du projet à améliorer la vie sociale du territoire, l'inclusivité, l'accès à l'emploi...
- **Le dispositif de concertation** : les modalités mises en œuvre ;
- **Autres** : regroupant les contributions sur des sujets divers mais plus ponctuels, ou au contraire des contributions soutenant ou rejetant le projet sans détail thématique.

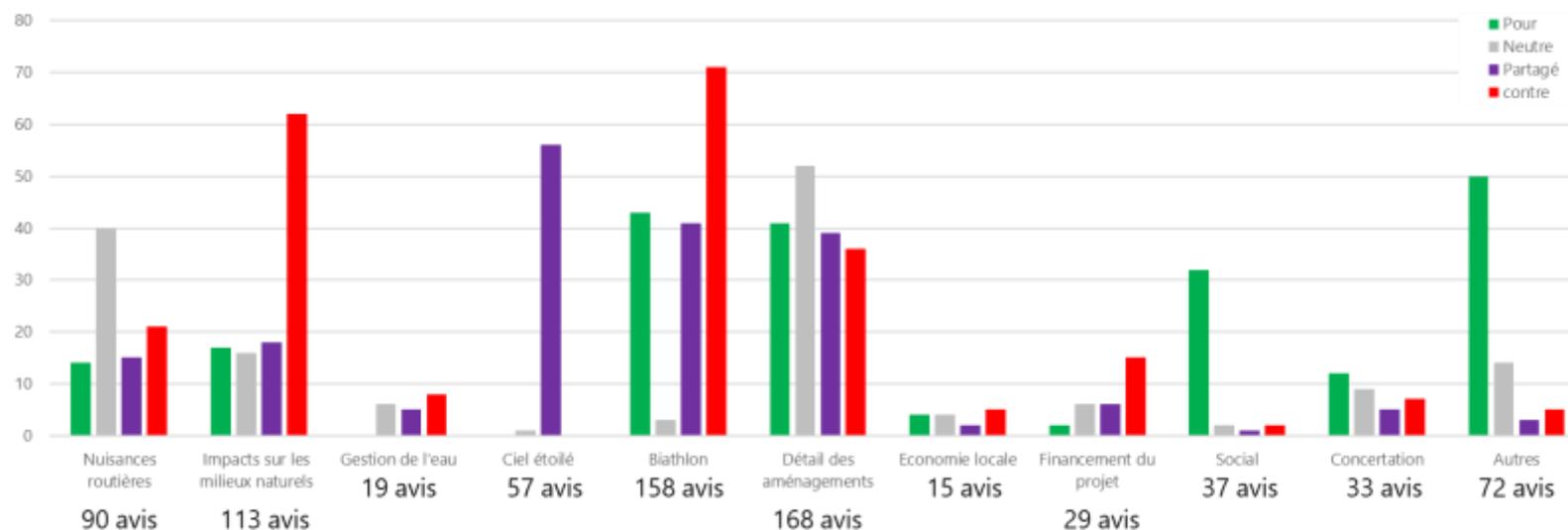


27% des avis thématiques donnent un satisfecit à la thématique abordée, tandis que 29% portent un avis critique. Les avis partagés représentent 20%, et 24% sont neutres. Cela illustre une nouvelle fois **la diversité des positions, sans qu'une majorité d'avis l'emporte**. On notera que les opposants au projet ont souvent détaillé leur argumentaire en plusieurs points sur divers sujets ou thématiques, tandis que les soutiens sont souvent plus concis, avec des messages de soutien non détaillés.

De façon générale, cette « opposition » entre avis positifs et négatifs traduit plus globalement une **différence de vision sociétale entre contributeurs**, qui dépasse largement le contenu même du projet. Dans les opposants, on trouve beaucoup de personnes considérant qu'on ne peut plus faire de projet « comme avant » dans un « monde soumis à de nouveaux défis climatiques et environnementaux nécessitant sobriété et protection », et que ce projet est « *un projet d'un autre temps* » à cet égard. L'opposition sur le projet est ainsi, pour ces personnes, une opposition très profonde, aucun aménagement au projet n'étant finalement acceptable, à part son abandon. Plus encore, on perçoit des visions très opposées entre **préservation/sanctuarisation du site**, et nécessité de maintenir voire faciliter le développement d'un site ayant un **rôle économique et social**.

On notera qu'en transversalité, une partie du débat porte sur la « **sur-fréquentation** » du site. Les oppositions au projet portent très souvent sur les impacts jugés négatifs d'une fréquentation supplémentaire qui serait générée par le projet. « *Le projet va naturellement amener **plus de gens sur le massif*** » s'oppose à « *on ne peut/veut pas empêcher de plus en plus de gens à **rechercher un espace naturel agréable et frais*** ». Cette crainte de la sur-fréquentation est d'autant plus forte qu'aucun élément permettant de quantifier la fréquentation et le potentiel risque de sur-fréquentation d'était disponible au moment de la concertation. « *Le Champ du feu est un lieu magique, qui vaut mieux qu'une cour de récréation pour grands et petits citadins, en utilisant les vieilles méthodes d'aménagement qui tuent notre terre à petit feu* » contre « *Il ne s'agit pas d'amener plus de monde mais de remettre à niveau les conditions de pratiques tout en tenant compte des intérêts écologiques* ».

Enfin, beaucoup d'avis positifs sur le projet ont souligné **l'équilibre du projet et sa bonne mesure** : « *il s'adresse à tous en toute saison, aux sportifs, aux randonneurs, à celui qui aime le ciel, le sport en hiver comme en été. Il y a un équilibre environnemental, et même social. J'apporte tout mon soutien à ce projet. C'est un projet très attractif pour l'ensemble des visiteurs du site* ». S'opposent ainsi des visions de sociétés profondément différentes.



Si on met de côté la thématique « Détail des aménagements » qui intègre une somme de sujets différents, les 3 principaux sujets qui ont focalisé l'attention sont :

- L'activité biathlon et son installation sur le site des Myrtilles (158 avis)
- L'impact du projet sur les milieux naturels (113 avis)
- Les nuisances routières (90 avis)

Les nuisances routières : un sujet a priori connexe mais qui génère des positions très marquées

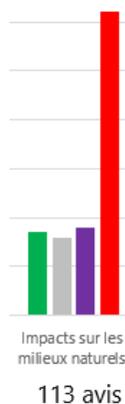


Sur les 90 avis recueillis, 44% sont neutres (essentiellement des remarques ou questions), 23% négatifs, 17% partagés et 16% positifs.

Les contributeurs s'inquiètent ici principalement des **nouvelles nuisances générées sur site et sur les routes d'accès par un nouvel afflux de véhicules**. Ce sujet a généré beaucoup de débats lors de la réunion publique du 19 juin, avec l'expression d'un sentiment d'exaspération de certains habitants de villages traversés sur le bruit en particulier généré par les véhicules. Le sujet est très sensible et même s'il n'est pas directement lié à un des aménagements du projet. Il s'agit d'une question plus générale, certains contributeurs demandant même une limitation des circulations sur les routes desservant le site. Le manque d'objectivation à ce stade de l'impact du projet sur la fréquentation (globale et en pointe) a été noté.

Face à ces inquiétudes, les avis positifs pointent le volet sécurisations et gestion des flux routiers internes proposé par le projet.

L'impact sur le milieu naturel : une thématique qui génère de fortes inquiétudes et oppositions



Il s'agit d'un **fort sujet d'inquiétudes** avec 55% d'avis négatifs, 15% d'avis positifs, 14% de neutres et 16% de partagés.

Il s'agit certainement du plus fort sujet d'opposition au projet, avec certaines contributions particulièrement offensives, illustrées en réunion par des prises de parole sans nuance.

Trois points semblent être particulièrement problématiques :

- L'impact sur la biodiversité généré par une pression supérieure sur le milieu (hausse de la fréquentation)
- Le défrichement forestier (piste de luge, stade de biathlon)
- L'artificialisation des sols (stade de biathlon)

Pour de nombreux contributeurs, toute intervention sur le milieu naturel doit être proscrite, par principe de préservation, surtout au regard des enjeux écologiques et environnementaux actuels (artificialisation etc.). Si l'impact de la fréquentation du site a été évoquée (avec l'idée qu'elle allait augmenter), faisant poser une interrogation sur l'intégralité du projet, le déplacement de l'activité Biathlon sur le site des Myrtilles est évidemment en filigrane dans les avis négatifs, même lorsqu'il n'est pas directement cité.

Les mesures de compensations évoquées ne semblent pas suffisantes pour les opposants, beaucoup considérant qu'elles ne peuvent « compenser » de façon équivalente l'impact réel sur le milieu et la dégradation effective du site du Champ du Feu et de la biodiversité globale.

Dans les points positifs cités dans les contributions, on notera un satisfecit sur la volonté de diffuser les flux, sur l'évitement de la tourbière, sur le traitement du

stade des Bottelets, et sur la désimpermeabilisation du parking des Vieux Prés, même si ces mesures fortes du projet ne sont que finalement peu reprises dans les avis.

L'impact sur la ressource Eau : une inquiétude et un déficit d'information

Si le sujet n'a finalement pas été largement soulevé dans les contributions au projet (19 avis), il constitue un **élément fort de contributions d'importance** (courrier de Monsieur le Préfet, contribution d'Alsace Nature Environnement). Les débats en réunions publiques et visites de site ont largement pointé les inquiétudes de certains participants : absence de vision globale à l'échelle du plateau du Champ du Feu de la question de la gestion de l'eau, inquiétudes quant à tout projet qui entraîneraient une surconsommation de la ressource en eau...



Les contributeurs regrettent enfin l'absence d'analyse ou d'étude sur le sujet permettant d'évaluer l'impact réel, pointant un déficit de connaissances, et la nécessité d'objectiver les choses.

L'impact sur le ciel étoilé : une forte mobilisation des astronomes amateurs

On note une mobilisation exceptionnelle des astronomes amateurs à travers 57 contributions sur la base d'un courrier type, montrant une position unanime sur le projet, classées en « partagée » dans notre analyse.

Les astronomes amateurs ont fait remonter des inquiétudes sur le maintien de leur activité sur le site, s'interrogeant sur l'impact du projet sur la pollution lumineuse et sur la capacité de maintenir leur activité sur le site du parking des Vieux Prés. Plusieurs mesures ont été proposées :

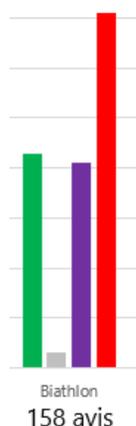
- L'interdiction de l'éclairage public et privé sur tout le site du Champ du Feu ;
- L'aménagement d'un espace réservé à la pratique de l'astronomie au parking des Vieux-Prés ;
- Le développement de l'éducation à l'observation de la nature et du ciel étoilé ;
- L'usage d'un local par les astronomes afin d'y stocker leur matériel ;
- Etc.



La maîtrise d'ouvrage a noué un dialogue lors des réunions publiques et visites de site pour rassurer les astronomes sur l'absence de pollution lumineuse supplémentaire (pas d'éclairage prévu) et sur le souhait de trouver une solution acceptable pour l'activité.

L'activité Biathlon et le déplacement du pôle nordique sur le site des Myrtilles suscite un intense débat

C'est la partie du projet qui a suscité **le plus d'avis globaux, le plus soutien et le plus d'opposition**.



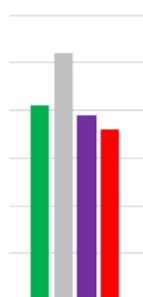
En effet, on observe d'abord une **mobilisation forte en soutien au projet, émanant en partie du monde du sport, du ski et du biathlon, mais pas seulement**. Les soutiens notent la nécessité d'offrir une solution pour l'activité historique de biathlon locale, et pour permettre le développement à l'année de la pratique. Ils notent également l'aspect positif du démontage et de la réhabilitation du site des Bottelets ainsi que la valorisation du secteur des Myrtilles, de ses accès et de son stationnement.

Des intérêts économiques ont été mis en avant : « *Le plan global biathlon d'été permettra aux clubs locaux de pratiquer en toutes saisons et le site pourra accueillir l'été des clubs plus lointains pour des stages d'été* ». Mais **également sociaux** tel qu'il l'a été souligné : « *La création du pas de tir pour la pratique du biathlon est un réel enjeu pour les jeunes des skis Clubs du bas-rhin. Le poste de ski à roulettes permettra plus de sécurité et le stade permettra de faire connaître ce beau sport* ».

Cependant, **la position majoritaire des avis relatifs au stade de biathlon est négative**. Les opposants pointent essentiellement l'impact important du projet sur les espaces naturels (défrichement, artificialisation, etc.) pour un équipement qu'ils jugent réservé à une minorité, et qui a vocation à disparaître à cause du réchauffement climatique. Certains proposent même de faire un stade à Strasbourg s'il s'agit d'avoir un stade qui est essentiellement utilisé en version « ski à roulettes » Au-delà de son impact environnemental, les contributions négatives condamnent **la rationalité d'une telle infrastructure au regard du nombre de pratiquants de biathlon**. « *Le ski roue est une activité extrêmement confidentielle et ne concerne que les compétiteurs qui préparent la saison hivernale* ».

Plusieurs avis ne s'opposent pas *de facto* au développement de la pratique du biathlon au Champ du feu et **proposent des alternatives telles que** : la réhabilitation du site existant aux Bottelets, la délocalisation du futur stade aux portes de Strasbourg, ou la baisse des ambitions du projet en privilégiant un stade plus petit à l'usage éducatif.

Interventions sur des points divers du projet



Détail des
aménagement

168 avis

Les interventions ici regroupées concernent d'autres points précis du projet sur lesquels certains participants ont pu s'exprimer. Les avis sont très divers selon les sujets traités. On notera des avis positifs sur :

- L'utilité de la piste de luge
- La rénovation extension de l'Auberge de la Rothlach
- La désimperméabilisation du parking des Vieux prés
- La modification des itinéraires de randonnée du Club Vosgien
- L'abandon de nouvelles activités « de loisir » (fatbike, luge d'été...)
- La protection de la tourbière de la Serva...

Pour autant, les avis négatifs pointent souvent qu'il ne faut pas réaliser des aménagements impactant le site.

Peu de contributions sur l'économie locale



Economie locale

15 avis

L'impact du projet sur l'économie locale n'a pas fait l'objet de nombreuses prises de positions. Si quelques contributions se félicitent de la dynamisation que le projet peut entraîner, certaines reprochent au projet de ne profiter qu'à quelques-uns.

IV.3. RECUEIL DES QUESTIONS POSEES ET DEMANDES DE COMPLEMENTS DURANT LA CONCERTATION

Concernant le stade de biathlon :

- Quel type d'enrobé sera utilisé pour les pistes ? Sous couche, couche de forme, drainage hydraulique, autres ?
- Est-ce que le site des Myrtilles restera en accès libre et gratuit pour les utilisateurs comme c'est le cas de nos jours ?
- Pourquoi ne pas mettre en place un stand de tir pour pratiquer le biathlon ? Ou le cross-athlon quand la neige n'est pas au rendez-vous ?
- Quel avenir pour le futur stade de biathlon avec le constat de la baisse d'enneigement ?
- Combien de gens pratiquent le biathlon dans le Bas-Rhin ?
- La rationalité de la construction du stade de biathlon est fortement questionnée : pourquoi aussi grand ?

Concernant le dispositif de concertation :

- Le projet est soumis à une concertation publique pour donner son avis : nécessaire ? Indispensable ? Utile ? Au profit de qui ? Accès par densification automobiles/motos ? Navette par bus permanente, ponctuelle, saisonnière ? Vie économique des paysans de montagne ? pâtures ? etc.
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'accès public aux commentaires que vous collectez ? Comment savoir s'ils seront pris en compte ?

Concernant le détail des aménagements :

- Est-il envisagé que l'auberge de la Rothlach respecte un jour la législation en vigueur sur l'accessibilité des lieux publics et commerciaux ?
- Est-il envisagé qu'au moins un sentier (par exemple le long de la lisière) soit accessible aux fauteuils roulants ?
- Les randonnées à partir d'un certain nombre devront-elles être obligatoirement accompagnées par un professionnel local afin de rentabiliser les installations comme c'est le cas dans le Parc National de la forêt noire du nord ?
- Pour se rendre à pied ou en VTT de la Rothlach à la Tour, on emprunte un sentier balisé où existe un conflit d'usage avec la piste de ski de fond. Est-il possible de créer une option qui n'emprunte pas la piste ?
- Peut-on envisager des lacets sur le nouveau tracé commun au GR5 et GR531 (difficile à faire à pied et problématique en VTT)
- Le sujet du déneigement des voiries n'est pas évoquée. Va-t-on vers une politique de route blanche avec un déneigement moins intense, plus économique en carburant ?
- Où en est la propriété foncière de l'auberge, est-ce encore la Ville de Strasbourg ? Dans ce cas quelle est sa position ?
- A-t-on étudié l'utilisation de l'ancien site de loisir des personnels de l'équipement, tout proche et à l'abandon depuis des années (et qui n'a pas non plus de raccordement électrique) ?
- La pratique du skating sera-t-elle toujours assurée et garantie sur la piste du Hibou ? De quelle manière sera organisée la cohabitation skieur/piéton sur

la piste ?

- Le rapport du président lors de la commission permanente du 8 décembre 2022 fait mention d'une piste canine au départ de la Rothlach qui emprunte une piste forestière de la forêt de Bischoffsheim. Quelles sont les réelles intentions de la CeA en ce qui concerne cet itinéraire ?
- J'aimerais savoir si au départ de la Rothlach, il aura de nouvelles pistes de ski de fond ?
- Dommage que la Tour ne soit pas rouverte, pour quand ?
- Qu'est-il prévu comme alimentation électrique des bâtiments (auberge et maison cantonnière) de la Rothlach ?

Concernant l'impact du projet sur l'économie locale :

- Rendre payant les parkings va faire fuir les visiteurs. Qu'en sera-t-il pour les clients de l'hôtel restaurant ? Gratuité et donc privilèges pour l'argent public ?

Concernant le financement du projet :

- Quel est le prix des études préliminaires ?
- L'accès sera-t-il toujours gratuit sur les pistes concernées autour du pôle des myrtilles ?
- Qui va financer les travaux ?
- Qui va financer l'entretien du site ?
- Quel sera le retour sur investissement pour la communauté, les habitants de la vallée ? Quel sera le tribut à payer pour les riverains ? Qui va réguler les comportements indésirables ?

Concernant la gestion de la ressource en eau :

- Quels impacts du projet au niveau des ressources électrique et en eau ?
- Comment allez-vous amener l'eau courant et l'électricité jusqu'aux myrtilles depuis la Rothlach ou la Serva ?
- Les travaux du futur stade de biathlon se situent proche des sources d'eau, le risque est-il prévu dans le projet ?

Concernant l'impact environnemental du projet :

- La forte affluence touristique qui nous est promise, risquera fort de voir un jour une collision avec un lynx ? Comment la CeA envisage t'elle la protection de la faune ?
- Dans les mesures d'évitement envisagé, des éléments ont été enlevés sans en remettre en cause d'autres très ambitieux, pourquoi ?
- Délibération du conseil municipal de la commune de Bellefosse du 25 mai 2023 : les membres du conseil municipal se questionne sur l'impact du projet au niveau paysager

Concernant la sur-fréquentation :

- Qu'avez-vous prévu concernant la gestion des flux de circulation pour accéder au site les week-ends chargés ? Des sens uniques, des routes fermées ?
- Pour limiter le flux de voitures et pour des raisons écologiques, est-il envisagé d'augmenter le nombre de navettes publiques aller et retour ?
- Pourquoi ne pas fermer la liaison routière entre la Rothlach et les Myrtilles, en coupant la route départementale 214 entre la cote 1000 et les Myrtilles ?
- Un plan de prévention des bruits pour les randonneurs (motos, véhicules de sport) est-il prévu ?
- Pourquoi augmenter le nombre de touristes, compétitions entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ?
- Plus il y a d'affluence de voiture plus il y a de risque de pollution d'hydrocarbures ?

Thématiques	Etudes/compléments demandés
Biathlon	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude sur la pratique actuelle et à venir du biathlon dans le Bas-Rhin et en Alsace ; • Une étude sur le manque de neige identifiable et croissant ; • une étude de fréquentation et socio-économiques-sportives du stade de biathlon pour justifier l'investissement lourd.
Sur-fréquentation	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude sur la fréquentation du Champ du Feu ; • Une étude sur les modes de transport alternatifs à l'automobile ; • Le bilan de la fréquentation du Chalet du Champ du Feu, de horaires et périodes d'ouverture et des attentes non satisfaites du public.
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude approfondie du fonctionnement hydrique actuel et future du massif englobant les communes alentour.
Impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude des conséquences sur la flore et la végétation du site et notamment les milieux humides et les tourbières, des prélèvements d'eau nécessaires au fonctionnement des équipements projetés et d'en évaluer très attentivement l'impact sur les habitats considérés
Financement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude économique, sociale, flux et environnementale des parkings payants
Détail des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude sur tous les aspects fonciers (les différents propriétaires, leurs volontés propres et les modalités d'intervention de la CeA) • Une étude sur l'impact des nouveaux équipements en matière de pollution lumineuse

V. DECISION DU MAITRE D'OUVRAGE

**Bilan de la concertation préalable à la modernisation-reconversion à l'année
du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu – projet environnemental et sportif**

Un projet au service des sports de nature, de la santé pour tous et de l'environnement

Le projet de modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, porté par la Collectivité Européenne d'Alsace est un projet au service des sports de nature, de la santé pour tous et de l'environnement. Il a pour ambition de prendre en compte les évolutions sociétales et climatiques en cours et de faire évoluer la station du Champ du Feu vers un modèle plus vertueux, pour tous et à l'année. Cela consiste à restructurer les activités existantes en hiver pour mieux gérer les flux de visiteurs, et plus globalement, à l'année, à mieux répondre aux attentes des alsaciens à la recherche de nature, de bien-être et d'activités respectueuses de l'environnement, à l'échelle globale du massif du Champ du Feu.

Ce projet est le fruit de plusieurs années d'études et de réflexions menées sur le terrain avec les élus et acteurs du Champ du Feu, qui ont activement participé à sa co-construction. La démarche engagée a également consisté à donner la parole aux alsaciens au cours d'une concertation d'une durée de six semaines, du 8 juin au 23 juillet 2023, via un dispositif spécialement mis en œuvre : réunions publiques, visites de sites, permanences d'élus, documents et vidéos accessibles en ligne, registres de concertation à Strasbourg et au Champ du Feu. Le bilan de cette concertation est très positif. Quantitativement, celle-ci a permis de recueillir 271 contributions au total, et qualitativement, les échanges ont souvent été riches, nourris, et ont surtout permis à l'ensemble des points de vue de s'exprimer. Le projet, dans sa globalité, a recueilli 42% d'avis positifs contre 22% d'avis négatifs, sachant que le reste des contributions (36%) visaient plus spécifiquement à l'enrichir utilement.

Le projet porté par la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu a globalement été bien compris et très bien accueilli par les alsaciens. Des besoins en expertises complémentaires, à venir, ont néanmoins été pointés du doigt, concernant la ressource en eau au Champ du Feu, ou le futur modèle économique et de gestion des équipements de la Collectivité Européenne d'Alsace sur site. Au final, le projet a globalement obtenu le « satisfecit » des alsaciens concernant la restructuration des activités existantes, de pleine nature et pour tous, l'amélioration de la gestion des flux de visiteurs à l'année, la transition énergétique des bâtiments actuels et à venir, la désimpermeabilisation des sols et la protection de l'environnement. La restructuration du pôle nordique, du site des Bottelets au site des Myrtilles, a été au cœur de nombreuses contributions, positives pour bon nombre d'entre-elles, sachant que beaucoup de contributions ont aussi permis d'exprimer des propositions d'amélioration, des questions complémentaires, des doutes, voire dans certains cas des oppositions franches à la restructuration de cet équipement. Au final toutes ces contributions doivent être prise en compte au projet global avant de poursuivre les procédures engagées.

Le présent bilan de concertation a été porté à connaissance de l'assemblée du Conseil d'Alsace le 20 octobre 2023, afin de prendre en compte les enseignements de cette concertation. L'objectif désormais est de consolider le projet porté par la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu, après l'avoir questionné sur certains de ses aspects et après avoir produit les expertises complémentaires jugées nécessaires. Une enquête publique, à venir courant 2024, permettra de saisir à nouveau l'avis des alsaciens, sur la base d'un projet qui aura pu évoluer au cours des prochaines semaines.

La concertation préalable à la modernisation-reconversion du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, portée par la Collectivité Européenne d'Alsace, conformément aux dispositions du code de l'environnement, s'est tenue du 08 juin au 23 juillet 2023. Cette concertation a connu un franc succès auprès du public qui y a fortement contribué par courriels, courriers ou via des registres de concertation mis à sa disposition à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg et au Chalet du Champ du Feu à Belmont.

Au final, la Collectivité européenne d'Alsace a reçu 271 contributions qui ont été lues, analysées et synthétisées les semaines suivant la fin de la concertation. Les dispositions du code de l'environnement prévoient qu'un bilan de la concertation soit rendu public trois mois après l'issue de la concertation.

Par délibération n°CP-2022-11-10-2 du 8 décembre 2022, la Commission permanente a notamment décidé « qu' à l'issue de la concertation, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace en présentera le bilan devant la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en indiquant notamment les mesures nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements issus de la concertation, conformément à l'article L.121-16 du Code de l'environnement. [...] »

Par arrêté n°MC-2023-0011-DTA du 15 mai 2023, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace a notamment précisé les dates de la concertation préalable, du 8 juin au 23 juillet 2023, ainsi que les dates précises des réunions publiques à Strasbourg et au Champ du Feu et des visites de sites prévues sur place.

Ainsi, le présent bilan de la concertation relatif au projet de modernisation-reconversion du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu regroupe par thématiques les contributions du public auxquelles il est proposé à l'assemblée d'apporter des éléments de réponses.

Les principales thématiques abordées concernent l'accessibilité au Champ du Feu et l'amélioration des flux à l'échelle du massif, la circulation routière en montagne et la réduction des nuisances, la préservation de l'environnement et des milieux naturels, la ressource en eau et les consommations existantes et à venir au Champ du Feu, la préservation et la valorisation du ciel étoilé et enfin l'opportunité de mettre aux normes les équipements nécessaires aux activités nordiques et notamment au biathlon au Champ du Feu.

Si le projet a globalement reçu un accueil positif de la part des alsaciens, ce dernier point est celui qui a obtenu le plus de contributions, favorables et défavorables. Les autres éléments du projet bénéficient d'un large consensus, malgré certaines interrogations et inquiétudes parfois exprimées. Ainsi, les éléments du projet propres aux activités de randonnée et d'itinérance, et à la pratique de la luge, ont été peu commentés par les différents contributeurs.

Au final, la concertation a permis de démontrer que ce projet global au Champ du Feu n'est pas un projet de développement touristique, le site étant prioritairement un site de loisirs fréquenté en priorité par les alsaciens. Surtout, il vise à mieux accueillir les pratiquants, quels qu'ils soient, tout en organisant mieux la gestion des flux afin de mieux préserver la faune et la flore du Champ du Feu, en y évitant les secteurs les plus sensibles. L'empreinte écologique de ce projet se veut positive, via la mise en œuvre d'un ensemble d'actions concrètes et cohérentes à l'échelle de la station dans son ensemble. Il s'agit désormais de poursuivre le travail engagé, de l'enrichir et de l'améliorer, tout en poursuivant les études engagées et d'autres à venir, afin de mieux répondre à certaines questions qui ont été posées en toute légitimité durant cette concertation.

➤ **Accessibilité du public au Champ du Feu et amélioration de la répartition des flux à l'échelle du massif :**

Synthèse des contributions :

Durant la concertation, de nombreuses voix ont salué l'utilité du projet porté par la Collectivité européenne d'Alsace, comme un projet attendu et utile à une meilleure répartition des flux à l'échelle du plateau du Champ du Feu en hiver notamment, voire à l'année à l'échelle de son massif, entre les vallées de la Bruche et de Villé et le Piémont des Vosges. Inversement, certains contributeurs ont exprimé leurs inquiétudes à voir la fréquentation du public augmenter au Champ du Feu, site de loisirs, mais aussi site naturel aux milieux fragiles. Certains contributeurs sont allés jusqu'à souhaiter une réduction drastique des flux de visiteurs, et/ou la mise en œuvre de réglementations accrues afin d'en limiter les effets sur les sites de montagne.

Éléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

Ce débat n'est pas propre au seul site du Champ du Feu, mais à l'ensemble du massif vosgien, et même plus globalement à l'ensemble des sites touristiques et de loisirs de montagne. Il faut rappeler ici les efforts déjà consentis par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a largement œuvré afin de fluidifier les flux de visiteurs, d'optimiser les parkings existants, d'améliorer l'accessibilité au Champ du Feu, y compris en transports en commun (Navettes des Neiges), et de promouvoir les circulations douces sur site.

Néanmoins, on ne peut ignorer les effets qu'aurait une fréquentation excessive du Champ du Feu, tout en remarquant que la fréquentation actuelle au Champ du Feu ne peut être qualifiée de surfréquentation. En effet, la station et l'ensemble de son plateau restent finalement peu fréquentés la majeure partie de l'année. Il est en outre à noter qu'en hiver la fréquentation de la station était bien plus élevée par le passé, les jours de semaine notamment. Aujourd'hui, des pics de fréquentation sont encore recensés certains dimanches au cours de la saison hivernale, lorsque les conditions favorables aux activités de neige sont réunies. Les indicateurs mis en place (occupation des parkings, des équipements d'accueil du public et des sites de pratiques sportives et de loisirs) ne permettent pas de conclure que le Champ du Feu a atteint sa capacité de charge et qu'il est aujourd'hui surfréquenté. Les enquêtes menées sur le terrain font apparaître que les 2 000 places de stationnement accessibles à l'échelle du plateau du Champ du Feu (3 accès routiers sur une crête longue de presque 10 kilomètres, de la Rothlach au Nord à la Charbonnière au Sud) ne sont que très rarement occupées dans leur ensemble : ce phénomène ne se produit que deux à trois fois en cours de saison hivernale et de façon très temporaire. Il

apparaît en revanche des phénomènes de saturation sur certains sites, quand d'autres parkings plus périphériques, restent quasi-inoccupés. Ce constat justifie d'autant mieux le projet de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui cherche à mieux répartir les activités dans l'espace, afin d'homogénéiser les taux d'occupation de l'ensemble des parkings.

Il y a également lieu de prendre en compte que les évolutions climatiques en cours vont modifier en profondeur la fréquentation actuelle du site. A l'avenir, la réduction du nombre de jours d'enneigement devrait amener à concentrer la fréquentation des visiteurs sur un nombre de jours réduits, potentiels pics de fréquentation supplémentaires.

En dehors de l'hiver, la fréquentation du site n'atteint pas non plus la capacité de charge du site : on recense quelques rares pointes de fréquentation lors des épisodes caniculaires, ou lors de certaines inversions thermiques à l'automne, plutôt réparties à l'échelle du massif, le tout sous le contrôle des agents de l'Office National des Forêts et de la Brigade Verte. Néanmoins, cette fréquentation hors saison hivernale pourrait s'amplifier à l'avenir, du fait de la hausse des températures estivales, qui pourraient devenir moins supportables en ville et inciter les alsaciens à rejoindre les sommets à la recherche de fraîcheur et de bien-être. Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace vise justement à prévenir ces évolutions inévitables à l'avenir. Il permet d'anticiper de telles fréquentations, via des aménagements et des équipements adaptés à une gestion optimale des flux à l'avenir au Champ du Feu. Cela donne ainsi tout son sens à la dimension « quatre saisons » de la démarche portée par la Collectivité Européenne d'Alsace en faveur de cet écrin qui doit être encore mieux protégé à l'avenir, tout en continuant de jouer son rôle de « poumon vert » local.

Concernant la possibilité d'accéder au massif du Champ du Feu, il est proposé de maintenir et confirmer l'objectif global consistant à permettre à tous les alsaciens, de pouvoir toujours accéder à l'avenir à une montagne de proximité. L'intention est ici de permettre à ces mêmes publics de pouvoir se ressourcer et reprendre racine dans un milieu naturel, en ayant néanmoins été préalablement sensibilisés aux enjeux de respect de la nature et de protection de l'environnement, le tout en s'appuyant sur les organismes et associations expertes dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

➤ **Circulation routière en montagne et réduction des nuisances :**

Synthèse des contributions :

L'analyse fine des contributions exprimées durant la concertation au Champ du Feu fait apparaître une certaine lassitude, voire une véritable exaspération, de certains riverains et usagers du Champ du Feu, concernant les nuisances générées par la fréquentation routière sur le massif. La qualité de l'état du réseau routier sur le massif du Champ du Feu n'est pas remise en cause ici : l'ensemble étant de très bonne tenue, notamment en hiver via un dispositif performant de viabilité hivernale.

La multiplicité des accès au Champ du Feu, le volume des flux routiers certains jours de l'année (tous types confondus), la vitesse, la pollution et surtout le bruit, générés par certains véhicules, ont été pointés du doigt et ont amené certains contributeurs à appeler de leurs vœux la mise en œuvre d'une politique permettant à l'avenir de mieux limiter ces flux et les nuisances générées. Beaucoup

demandent une réduction sensible des vitesses autorisées et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle (vitesse, bruit). Certains demandent également la mise en œuvre d'une politique encore plus ambitieuse en faveur des transports en commun. Une minorité va jusqu'à demander la fermeture temporaire, voire définitive de certains accès.

Éléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

On ne peut ignorer les nuisances subies par de nombreux riverains ni les effets de la circulation routière en montagne. À ce titre, il faut rappeler l'ensemble des actions mises en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace pour sortir du « *tout voiture* » au Champ du Feu, notamment via le dispositif performant de Navettes des Neiges qui permettent de transporter chaque hiver jusqu'à 10 000 usagers.

La Collectivité européenne d'Alsace a également consenti des aménagements mieux adaptés aux transports en commun sur place, et en prévoit d'autres à travers son projet, afin de diminuer le flux de véhicules automobiles particuliers. Enfin, il est rappelé le dispositif conséquent mis en œuvre chaque hiver par la Collectivité européenne d'Alsace, avec l'appui des forces de Gendarmerie et le recours à des placiers sur les parkings. Ce dispositif permet de fluidifier efficacement la circulation sur les routes enneigées du massif et d'optimiser les deux mille places de stationnement que compte le plateau du Champ du Feu. Le projet porté par Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu vise une meilleure répartition des flux et une optimisation accrue des parkings existants sur des sites périphériques (Côte 1 000, Rothlach), ce qui aura aussi pour effet de mieux prévenir les potentiels conflits d'usages, entre pratiquants, tout en maintenant et en adaptant les dispositifs actuels aux évolutions en cours et à venir des pratiques au Champ du Feu.

En dehors de l'hiver, les principales nuisances évoquées durant la concertation concernent la vitesse de certains véhicules et le bruit qu'ils génèrent. Il est proposé que les solutions soient recherchées à l'échelle du massif vosgien dans son ensemble, et engager au Champ du Feu une réflexion préalable à la potentielle mise en œuvre de mesures restrictives (vitesse notamment) sur certains sites. Il faut également rappeler que le projet envisagé au Champ du Feu prévoit justement des aménagements pour une sécurité accrue des usagers et pour une réduction sensible des vitesses relevées : à la Tour du Champ du Feu, au parking des Myrtilles et au carrefour de la Rothlach.

➤ **Préservation de l'environnement et des milieux naturels :**

Synthèse des contributions :

Cette thématique a été largement débattue durant la concertation et ressort fortement de la synthèse des contributions du public. De nombreux contributeurs ont perçu le projet porté par la Collectivité européenne d'Alsace, comme exemplaire dans le domaine de la gestion des sites de montagne, en conciliant intelligemment les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Inversement, d'autres voix se sont élevées quant à l'impact que pourraient avoir les projets de la Collectivité européenne d'Alsace sur

l'environnement et les milieux fragiles du Champ du Feu, notamment sur le site des Myrtilles, prévu pour accueillir un futur pôle nordique.

Eléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu est un projet qui vise globalement à améliorer la qualité environnementale du site, en préservant strictement l'ensemble des secteurs protégés (réserves biologiques, secteurs Natura 2000) dont il éloigne encore plus la circulation et la fréquentation des usagers. Cela est tout particulièrement le cas le long de la tourbière de la Serva où il est prévu de refermer une piste de ski nordique, mais aussi aux Myrtilles et à la Tour du Champ du Feu, où il est prévu d'éloigner les places de stationnement des secteurs protégés. Au-delà, les opérations prévues de désimperméabilisation des sols, à la Tour du Champ du Feu, sur les parkings des Vieux-Prés et à la Rothlach notamment, vont dans le sens d'une amélioration environnementale accrue. De la même manière, les opérations prévues sur le patrimoine immobilier vétuste de la Rothlach (auberge, maison cantonnière) permettront de mettre aux normes ces établissements, de les rendre performants du point de vue énergétique et d'y sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Enfin, à la Charbonnière, sur le site des Bottelets, le projet de la Collectivité Européenne d'Alsace vise à renaturer et dépolluer le site, aujourd'hui riche de certaines espèces protégées, ce qui justifie qu'à l'avenir les activités existantes autour du biathlon puissent se pratiquer au Champ du Feu dans le respect de l'environnement, comme cela est proposé sur le site des Myrtilles dans le cadre du projet de pôle nordique.

Dès à présent, à l'échelle de la globalité du projet proposé au Champ du Feu, il y a lieu de rassurer les éventuelles inquiétudes exprimées, et rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace mène son projet dans le strict respect des dispositions du code de l'environnement. À ce titre, chaque composante du projet a longuement été expertisée afin d'éviter et réduire à leur minimum les impacts que pourrait avoir le projet sur l'environnement et les milieux. Des expertises écologiques ont été menées sur plusieurs années et se poursuivent encore pour certaines afin de connaître très finement la faune et la flore présentes sur les sites à projets.

Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace identifie de nombreuses autres actions en faveur de la qualité environnementale du Champ du Feu, qu'il est proposé de mettre en œuvre au cours des années à venir. Le Champ du Feu compte une part trop importante de forêts aujourd'hui dégradées, souvent mono-spécifiques (épicéas) et/ou exposées à des maladies et des parasites. L'activité humaine au Champ du Feu étant très ancienne, il n'y existe plus aujourd'hui de forêts naturelles. Le projet prévoit d'engager des actions innovantes en faveur de forêts plus résilientes, mieux fonctionnelles du point de vue biologique et mieux préparées aux effets à venir du réchauffement climatique.

De la même manière, le Champ du Feu est riche de ses places de stationnement (2 000 au total) qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions ses visiteurs, en hiver notamment. Néanmoins, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence qu'il y a à maintenir le traitement au sol en enrobé alors qu'il existe aujourd'hui des revêtements mieux adaptés à l'infiltration des eaux pluviales, y compris en montagne. Si au cours des études préalables, les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement ont majoritairement été privilégiées, le projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu prévoit aussi de compenser

largement les surfaces qu'il serait rendu nécessaire d'imperméabiliser. Il sera effectivement nécessaire d'imperméabiliser certaines pistes nordiques existantes, pour sécuriser la pratique du ski-roues et du biathlon. Cet impact pourra largement être compensé au regard de l'ampleur des interventions proposées de désimperméabilisation des parkings du Champ du Feu, aux Myrtilles et aux Vieux-Prés notamment, parking situé au cœur de la réserve biologique domaniale et sur le site Natura 2000 du Champ du Feu.

➤ **Ressource en eau et consommations :**

Synthèse des contributions :

Durant la concertation, plusieurs contributions ont rappelé les enjeux généraux autour de l'eau, notamment sur les zones de montagne, et les difficultés auxquelles il faut s'attendre à l'avenir en ce qui concerne la disponibilité de cette ressource vitale. Plusieurs contributeurs se sont inquiétés qu'il n'y ait pas une vision globale, à l'échelle du plateau du Champ du Feu, mais une juxtaposition de situations individuelles, potentiellement génératrices d'insécurité concernant l'alimentation des populations situées en aval. Certains ont également fait part de leurs inquiétudes quant au développement de projets, portés ou non par la Collectivité européenne d'Alsace, qui entraîneraient une surconsommation de la ressource en eau dans un contexte où elle se raréfie. Certains craignent également un impact des projets de la Collectivité européenne d'Alsace sur le réseau hydrique du Champ du Feu.

Éléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

Il y a effectivement lieu de mesurer parfaitement les difficultés d'un approvisionnement durable et sécurisé sur un site de pratiques de loisirs et sportives en montagne. En effet, à la Serva, la Collectivité Européenne d'Alsace dispose d'un collecteur et de bassins desservant ses propres équipements in situ mais aussi d'autres établissements et résidences proches. A ce jour, le cœur de station du Champ du Feu n'a jamais connu de pénurie en eau. Il faut souligner ici que les expertises prévues à l'échelle des équipements de la Collectivité européenne d'Alsace pourraient utilement être étendues à l'échelle du plateau du Champ du Feu. Cela nécessiterait une coordination entre collectivités locales, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des différents sites du Champ du Feu, en prenant en compte les consommations actuelles et à venir.

Sur ce sujet, il est proposé de rappeler que la mise en œuvre du projet de la Collectivité Européenne d'Alsace ne devrait pas avoir d'impacts négatifs sur la ressource en eau. Aux Myrtilles, le projet de pôle nordique ne prévoit pas d'enneigeurs, mais un simple bâtiment d'accueil équipé d'un minimum de sanitaires répondant aux besoins des usagers et muni de dispositifs de récupération des eaux pluviales. A la Rothlach, le projet prévoit de rouvrir l'ex-maison cantonnière sous la forme d'un gîte-refuge, comme cela l'a déjà été par le passé. Il prévoit aussi de créer des chambres-dortoirs pour randonneurs au droit de l'auberge de la Rothlach, s'agissant d'un site à la croisée de nombre parcours de randonnée. Le maître-mot de ces projets est de sécuriser la ressource en eau via des équipements mieux adaptés, et d'œuvrer en faveur de la sobriété, y compris en ce qui concerne les consommations en eau potable. Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit exclusivement des équipements adaptés aux besoins réels des usagers, en prenant en compte les évolutions climatiques en cours.

➤ **Préservation et valorisation du ciel étoilé :**

Synthèse des contributions :

Si le Champ du Feu est depuis longtemps connu pour ses pistes de ski alpines et nordiques, il l'est beaucoup moins pour la qualité d'observation de son ciel étoilé, pourtant connue et reconnue très spécifiquement au sein des milieux pratiquant l'astronomie. À ce titre, la concertation au Champ du Feu a recueilli un volume important de contributions d'astronomes, unis autour d'un seul et même message, faisant part de leurs inquiétudes de voir la qualité du ciel étoilé se dégrader du fait des projets de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu, et de voir leurs conditions d'observation actuelles au parking des Vieux-Prés se dégrader à l'avenir. Leurs contributions faisaient quasiment toutes état de leur regret de constater que la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas intégré un volet « astronomie » à son projet, malgré le potentiel du site, et notamment l'implantation d'un observatoire permanent du ciel étoilé.

Éléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le travail scientifique et pédagogique mené par les associations d'astronomes, pour la plupart membres de la Fédération des Associations d'Astronomes Amateurs d'Alsace, est salué par tous et reconnu. Les dernières années au Champ du Feu ont permis de voir émerger de nombreux projets et événements dans ce domaine : Fête de la Science, Alsasciences,... En prenant acte des regrets des astronomes de ne pas compter parmi les projets de la Collectivité européenne d'Alsace la mise en œuvre d'un équipement dédié à l'observation permanente du ciel étoilé, il faut aussi rappeler que des équipements structurants existent déjà au Champ du Feu, et notamment le Chalet du Champ du Feu. Ceux-ci sont disponibles pour les besoins des astronomes dans le cadre de leurs projets. À ce titre, il est proposé de maintenir à l'avenir des échanges réguliers avec les associations d'astronomes afin d'évoquer la mise en œuvre des projets de la Collectivité européenne d'Alsace, mais aussi des projets des associations d'astronomes et plus globalement de l'ensemble des associations de découverte scientifique et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

➤ **Mise aux normes des équipements nécessaires aux activités nordiques :**

Synthèse des contributions :

Comme précisé, plus haut, cette thématique a fait l'objet d'un nombre important de contributions. Nombre d'entre-elles ont salué vivement la résolution des élus de la Collectivité européenne d'Alsace à intervenir en faveur des activités nordiques au Champ du Feu, qui a été une des stations pionnières en France, dans le domaine du biathlon notamment. Ces contributeurs saluent les études menées jusqu'ici qui ont confirmé l'urgence qu'il y a à remettre à niveau les équipements mis à disposition des pratiquants à l'année, afin de rendre ses lettres de noblesse au biathlon du massif vosgien. À l'inverse, de nombreuses voix se sont exprimées pour s'inquiéter de l'opportunité de ce projet, de son ambition et de son impact écologique et économique. Certains contributeurs ont purement fait part de leur farouche opposition à ce volet du projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu, le jugeant totalement inadapté aux enjeux climatiques et écologiques actuels, dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction

de la neige au cours des années à venir.

Eléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace :

Il faut acter le volume de soutiens forts et motivés à ce projet de pôle nordique. Il est vrai que la station du Champ du Feu a toujours été reconnue pour l'intérêt de son vaste domaine nordique et qu'elle a vu émerger de nombreux champions par le passé et connaît aujourd'hui encore un vif engouement auprès d'un public jeune et local.

Il faut souligner également l'intérêt qu'il y a à sécuriser la pratique du ski-roues : activité en pleine expansion, aujourd'hui essentiellement pratiquée sur des pistes cyclables ou des routes départementales. Le risque d'accidents entre usagers impose de reporter cette pratique sur un espace dédié et sécurisé.

Il faut souligner aussi l'engouement que connaissent ces activités toute l'année désormais. Des expériences similaires menées sur d'autres régions auprès des scolaires et des collégiens font état d'un bilan très positif, années après années.

Au final, il est ici proposé de prendre en compte que cette pratique, sport de nature par excellence, doit être sécurisée et pourrait à l'avenir séduire un nombre croissant de jeunes pratiquants via une politique dédiée aux collégiens, à co-construire avec les organismes dédiés. À ce titre, il est proposé de confirmer la pertinence qu'il y a à œuvrer en faveur de cette pratique sportive, en remettant à niveau et en adaptant les équipements nécessaires à cette activité, pratiquée au Champ du Feu depuis le début des années 1990.

Il y a aussi lieu de relever la vétusté des équipements actuels destinés à la pratique du biathlon et de l'opportunité toute relative qu'il y a eu à les réaliser aux Bottelets à l'époque, quand le site des Myrtilles avait déjà été plébiscité par les clubs sportifs du secteur. Aujourd'hui encore les études d'opportunité, écologiques et de maîtrise d'œuvre menées ces dernières années ont toutes convergé sur la pertinence qu'il y aurait à s'appuyer sur le réseau des pistes existantes aux Myrtilles pour y aménager un nouveau pôle nordique, aux normes, bien intégré paysagèrement et reboisé partout où cela sera rendu possible directement in situ. Les aménagements y seraient totalement réversibles via des équipements démontables, des matériaux naturels, sachant que le projet a été pensé afin de réduire à leur minimum les mouvements de terrain. L'intention est d'apporter une réponse à la hauteur des attentes des pratiquants alsaciens, sans défigurer les paysages du Champ du Feu.

Dans le même temps, il faut entendre le signal adressé par certains contributeurs que ce projet n'a visiblement pas convaincus mais plutôt inquiétés. L'intention du maître d'ouvrage n'est pas de mettre en œuvre des projets contre l'avis des usagers du Champ du Feu, mais bien évidemment de déployer des projets forts du plus large consensus possible. Partant de là, il est proposé de questionner à nouveau les choix retenus sur ce volet « nordique » du projet de la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu, notamment en ce qui concerne son dimensionnement et son implantation exacte. Partant du principe que les activités nordiques doivent garder à l'avenir une place de choix au Champ du Feu, aussi grâce à la possibilité qu'elles offrent de pouvoir se pratiquer à l'année, avec ou sans neige, il est proposé de prendre le temps de réétudier certains fondements de la mise en œuvre du projet en prenant en compte

les observations du public. L'intention consiste à s'assurer que le projet qui sera soumis à l'État au cours des prochains mois, répondra efficacement aux attentes des uns et des autres.

Enfin, la concertation a permis à certains d'exprimer leurs inquiétudes relatives au volet financier de ce projet de pôle nordique. Sur ce point, il est proposé d'engager une étude spécifique portant sur les futures modalités économiques et de gestion des équipements existants et à venir de la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu.

Poursuite de la démarche :

L'ensemble des contributions, ici synthétisées sous la forme d'un bilan de concertation préalable, vont être reprises afin de conforter ou de questionner certains aspects du projet global porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Des expertises complémentaires vont être engagées dans les domaines de la ressource en eau et concernant aussi le futur modèle économique et de gestion des équipements, existants et à venir, de la CeA au Champ du Feu. Concernant le futur pôle nordique des Myrtilles, les réflexions préalables et les études menées jusqu'ici vont être questionnées au cours des prochaines semaines, afin de s'assurer du bien-fondé des choix établis jusqu'ici.

Le dossier, éventuellement remanié suites aux expertises complémentaires à venir, sera ensuite transmis aux services de l'Etat, afin de solliciter les autorisations environnementales nécessaires. Une enquête publique sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de la Collectivité Européenne d'Alsace au cours de l'année 2024, afin de permettre aux alsaciens de s'exprimer à nouveau sur le sujet, sur la base d'un projet arrêté et plus finement détaillé.

VI. ANNEXES

 <p>République Française DEPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DU HOHWALD 67140 - ☎ 05.88.08.30.19 Fax : 05.88.08.30.25</p> <p>Certificat d'affichage</p> <p>Je soussigné, CONRAD Patrick, Maire de LE HOHWALD, atteste par la présente que l'avis de concertation préalable relatif au projet de « modernisation-recroisement à l'unité du domaine routier et piétonnier du Champ du feu » a été affiché en mairie le jeudi 22.05.2023.</p> <p>Le Hohwald, le 22.05.2023 Le Maire : CONRAD Patrick</p> 	 <p>• barr VILLE de BARR 1 Place du Tribunal de Ville 67140 BARR 67142 Barr Cedex 03 88 08 30 19 ☎ 03 88 08 30 19</p> <p>CERTIFICAT D'AFFICHAGE</p> <p>Je soussignée, Nathalie KALTENBACH, Maire de la Ville de Barr, atteste que l'avis de concertation préalable de la Collectivité Européenne d'Alsace avec le public dans le cadre de la modernisation-recroisement à l'unité du domaine routier et piétonnier du Champ du Feu est affiché en Mairie de Barr depuis le 17 mai 2023 et le sera jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.</p> <p>Le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.</p> <p>BARR, le 22 mai 2023</p>   <p>Nathalie KALTENBACH Maire de BARR</p> <p>www.barr.fr</p> 
--	--



OTTROTT
ET SES ANNEXES
MONT SAINTE-ODILE - KLINGENTHAL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTROTT

44 RUE PRINCIPALE
BP 4025 OTTROTT - 67211 OBERNAI CEDEX
TEL. 03 88 92 57 97 - FAX 03 88 95 82 11
E-mail : mairie@ottrott.fr

Collectivité européenne Alsace
A l'attention de M ; David GERARDIN

Ottrott, le 22/05/2023.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Avis de concertation préalable projet de Modernisation reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu

Le Maire de la Commune de OTTROTT certifie :

- Avoir reçu un courriel de demande d'affichage
- Et l'avoir apposé aux emplacements réglementaires en date du 22/05/2023

Le Maire
Claude DEYBACH



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE
de
BELMONT**



31 RUE PRINCIPALE - 67131
TEL. 03 88 97 31 87
Fax 03 88 97 31 87
mairie.belmont@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Guy HAZEMANN, Maire de la commune de BELMONT, certifie avoir procédé le 23 mai 2023, dans la commune, aux lieux habituels, à l'affichage de l'avis de concertation préalable concernant le projet de « modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu »

La présente délibération sera affichée jusqu'au 23 juillet 2023 inclus.

Fait pour service et valoir ce que de droit.

A Belmont, le 23 mai 2023

Le Maire
Guy HAZEMANN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE DE BELLEFOSSE
67130 BELLEFOSSE



Certificat d'affichage

Je soussignée Madame Alice MOREL, Maire de la commune de Bellefosse certifie que l'avis de concertation préalable de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant la « Modernisation - Reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu » est affichée en mairie à compter de ce jour le 23 mai 2023 jusqu'au 24 juillet 2023 inclus (2 mois).

Fait à Bellefosse, le 23 mai 2023

Fait pour servir et valoir ce que de droit



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre PIELA, Maire de la commune de BREITENBACH 67, atteste que l'avis de concertation préalable de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant la « Modernisation- reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du feu » est affiché en mairie de Breitenbach à compter de ce jour, le 23 Mai 2023 et jusqu'au 24 Juillet 2023 inclus (2 mois).

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,
Jean-Pierre PIELA,